Politique Climat

LAZARD
FRÈRES GESTION



Sommaire

Introduction · Cadre scientifique et réglementaire p.1

1. Alignement à l'Accord de Paris p.3

2. Recherche et expertise p.4

3. Énergies fossiles p.6
Charbon
Pétrole et gaz non conventionnels
Pétrole et gaz conventionnels

4. Engagements p.9

5. Gestion des risques p.12

6. Reporting et transparence p.13

Annexe · Fournisseurs de données p.15

Dernière mise à jour
Septembre 2026

Introduction
Cadre scientifique et réglementaire

Le cadre scientifique

Le changement climatique est l'un des défis les plus pressants de notre époque, nécessitant une action collective immédiate et ambitieuse. Dans son dernier rapport d'évaluation (AR6) publié en 2023, le GIEC avertit qu'une réduction de 84 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2019, sera nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C, conformément aux objectifs fixés par l'Accord de Paris. Cet effort considérable doit être mené dans un contexte où six des neuf limites planétaires, essentielles pour préserver un espace de vie viable, sont déjà dépassées. Ces constats scientifiques soulignent l'importance d'une transition rapide vers une économie bas carbone.

Pour atteindre ces objectifs, le GIEC identifie plusieurs leviers d'atténuation essentiels :

- Accélérer la transition vers des énergies renouvelables
- Préserver les écosystèmes naturels par la lutte contre la déforestation et le reboisement
- Décarboner les chaînes d'approvisionnement mondiales
- Améliorer l'efficacité énergétique dans les transports, les bâtiments et l'industrie

Ces actions doivent être mises en œuvre à grande échelle, mobilisant tous les secteurs de l'économie et toutes les parties prenantes, des gouvernements aux entreprises en passant par les citoyens.

Dans ce contexte, le secteur privé, et en particulier les institutions financières, joue un rôle déterminant. Les gestionnaires d'actifs, par leur capacité à orienter les flux de capitaux, occupent une position stratégique dans la transition environnementale. Le GIEC souligne que les capitaux mondiaux disponibles sont suffisants pour combler les déficits d'investissement nécessaires à l'action climatique, mais que des barrières structurelles entravent leur réorientation vers des projets favorisant la transition énergétique. En tant que gestionnaires d'actifs, nous avons une responsabilité claire : soutenir activement les initiatives bas carbone, engager avec les entreprises sur leurs trajectoires climatiques, intégrer le risque climatique dans nos décisions d'investissement, et réduire autant que possible notre exposition à des actifs fossiles devenus obsolètes (stranded assets).

Conscients de cette responsabilité et guidés par les projections scientifiques, nous avons fait évoluer notre processus d'investissement pour mieux appréhender les risques climatiques, accompagner les entreprises dans leur transition et identifier les opportunités liées à une économie bas carbone. Notre politique climat s'inscrit dans une démarche proactive et adaptable, prenant en compte les évolutions réglementaires, technologiques et scientifiques pour rester pertinente et efficace dans la durée. À travers cette politique, nous affirmons notre engagement à contribuer activement à la transition énergétique et environnementale, en alignant nos investissements avec les objectifs climatiques globaux.

Le cadre réglementaire

Notre Politique Climat a également été conçue pour répondre aux exigences réglementaires croissantes qui s'imposent aux sociétés de gestion d'actifs en matière de transparence et de contribution à la transition environnementale. Ces cadres réglementaires, à l'échelle nationale et européenne, visent à aligner les pratiques des acteurs financiers sur les objectifs climatiques globaux et à renforcer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique.

En France, **l'article 29 de la Loi Énergie-Climat** impose aux sociétés de gestion d'évaluer les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leurs portefeuilles. Dans ce cadre, nous publions chaque année un rapport détaillant notre stratégie d'intégration des critères ESG dans nos décisions d'investissement et les moyens concrets déployés pour contribuer à la transition écologique. Ce rapport inclut notamment des informations sur la part de nos encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'alignement de nos investissements à la Taxonomie européenne, ainsi que notre approche des risques climatiques, qu'ils soient physiques ou liés à la transition.

À l'échelle européenne, plusieurs réglementations structurantes encadrent nos activités. La **Taxonomie verte de l'Union européenne** nous demande de publier la part des activités économiques de nos portefeuilles alignées sur les six objectifs environnementaux définis par l'Union européenne, tels que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Cet exercice permet d'évaluer la contribution directe de nos investissements à une économie durable, en s'appuyant sur des indicateurs comme le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses opérationnelles (OpEx) des entreprises concernées.

Par ailleurs, la **Directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD)**, qui s'applique aux entreprises dans lesquelles nous investissons, renforce notre capacité à analyser leur impact sur le climat grâce à des données extra-financières plus précises et harmonisées.

Enfin, la **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)** constitue un cadre essentiel pour accroître la transparence de nos produits financiers en matière de durabilité. Cette réglementation conduit à classer nos fonds selon leur degré d'intégration des enjeux ESG (articles 6, 8 ou 9), à publier des indicateurs clés sur la durabilité, et à communiquer sur les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) de nos investissements sur l'environnement et la société. À travers ces obligations, nous sommes en mesure d'informer nos clients de manière claire et détaillée sur l'impact environnemental de nos stratégies d'investissement, en particulier en ce qui concerne le climat.

Ces cadres réglementaires, combinés à nos engagements volontaires, structurent notre approche et nous permettent de renforcer notre rôle dans la transition énergétique et environnementale. Ils garantissent également une transparence accrue vis-à-vis de nos parties prenantes, tout en nous incitant à constamment améliorer nos pratiques pour répondre aux attentes sociétales et aux défis climatiques.

1. Alignement à l'Accord de Paris

Lors de la COP21 en 2015, 196 pays ont signé l'Accord de Paris, s'engageant à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C, idéalement 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel, grâce à des contributions climatiques nationales révisées tous les cinq ans, des objectifs de neutralité carbone, et un soutien financier et technique aux pays en développement.

Pour formaliser notre présente stratégie d'alignement à l'Accord de Paris, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Nous avons notamment l'objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C en 2050.



Objectif 1

Réduire notre empreinte carbone

- Réduire l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de 55% en 2030 par rapport à 2019 au niveau des encours globaux de la société de gestion.
- Nous nous engageons à intégrer les données de scope 3, dès l'atteinte d'un niveau de fiabilité suffisant.
- Cet objectif pourra être revu en cas de mouvement de marché significatif.



Objectif 2

Avoir une température alignée à l'Accord de Paris

- Avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C à horizon 2030, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C ou moins en 2050.
- Maximiser le nombre de fonds ouverts ayant un ITR inférieur ou égal à 2°C (+/-10%).
- Pour les fonds non alignés, nous nous engageons à avoir plus de 90% du portefeuille avec des initiatives de réduction carbone et à engager avec les émetteurs pour faire valider les objectifs par SBTi ou équivalent.



Objectif 3

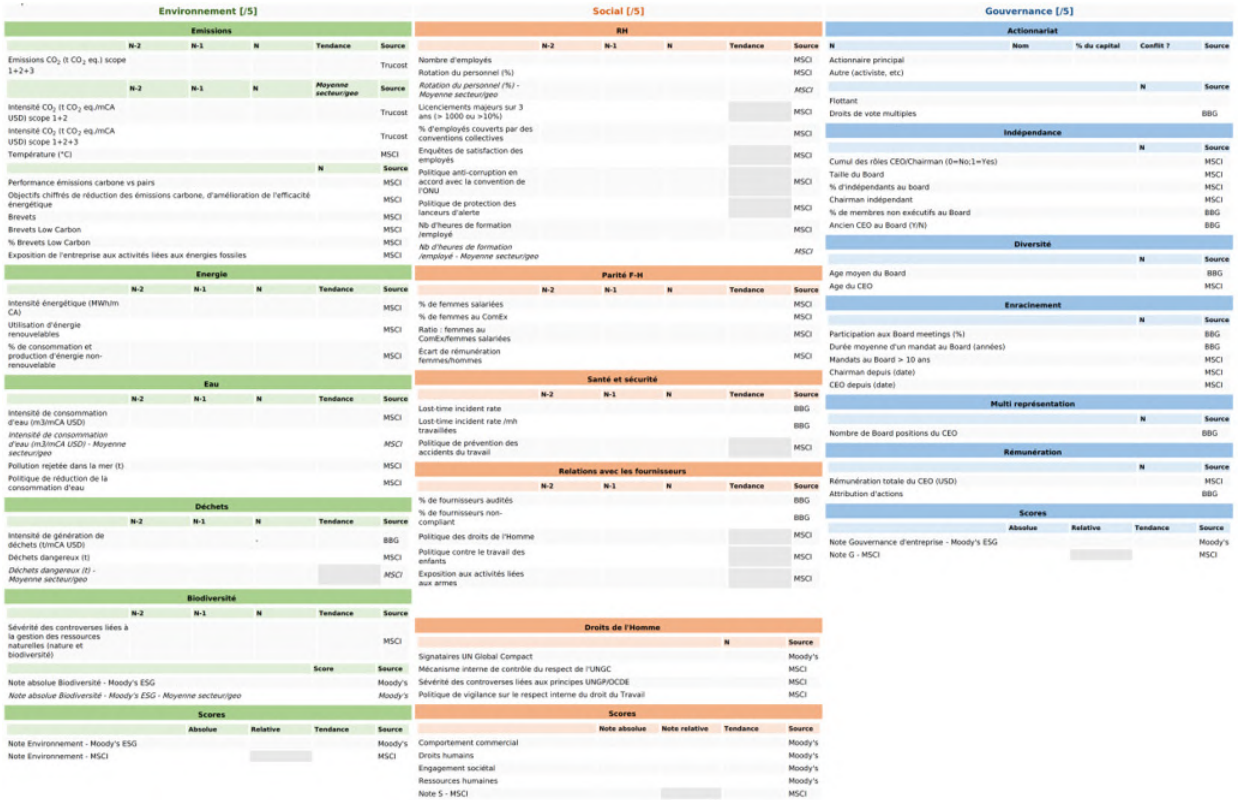
Favoriser les cibles climat alignées sur la science

- Atteindre le plus rapidement possible 50% d'émetteurs avec une cible SBTi approuvée au niveau de la société de gestion.

2. Recherche et expertise : grille interne & analyse des plans de transition

Une évaluation ESG systématique

Nous nous engageons à intégrer une évaluation des risques et des opportunités liés au climat dans notre processus de recherche et d'analyse. Grâce aux données fournies par nos partenaires spécialisés (MSCI, ISS ESG, Ethifinance), Lazard Frères Gestion a développé un outil d'analyse propriétaire commun à la gestion action, obligataire et privée qui suit de nombreux indicateurs liés aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance pour chaque entreprise présente dans nos portefeuilles.



Environnement [/5]

Emissions

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Emissions CO_2 (t CO_2 eq.) scope 1+2+3					Trucost

	N-2	N-1	N	*Moyenne secteur/geo*	Source
Intensité CO_2 (t CO_2 eq./mCA USD) scope 1+2					Trucost
Intensité CO_2 (t CO_2 eq./mCA USD) scope 1+2+3					Trucost
Température (°C)					MSCI

	N	Source
Performance émissions carbone vs pairs		MSCI
Objectifs chiffrés de réduction des émissions carbone, d'amélioration de l'efficacité énergétique		MSCI
Brevets		MSCI
Brevets Low Carbon		MSCI
% Brevets Low Carbon		MSCI
Exposition de l'entreprise aux activités liées aux énergies fossiles		MSCI

Energie

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité énergétique (MWh/m CA)					MSCI
Utilisation d'énergie renouvelables					MSCI
% de consommation et production d'énergie non-renouvelable					MSCI

Eau

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité de consommation d'eau (m3/mCA USD)					MSCI
Intensité de consommation d'eau (m3/mCA USD) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*
Pollution rejetée dans la mer (t)					MSCI
Politique de réduction de la consommation d'eau					MSCI

Déchets

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Intensité de génération de déchets (t/mCA USD)					BBG
Déchets dangereux (t)					MSCI
Déchets dangereux (t) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*

Biodiversité

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Sévérité des controverses liées à la gestion des ressources naturelles (nature et biodiversité)					MSCI

	Score	Source
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG		Moody's
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG - Moyenne secteur/geo		*Moody's*

Scores

	Absolue	Relative	Tendance	Source
Note Environnement - Moody's ESG				Moody's
Note Environnement - MSCI				MSCI

Social [/5]

RH

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Nombre d'employés					MSCI
Rotation du personnel (%)					MSCI
Rotation du personnel (%) - Moyenne secteur/geo					*MSCI*
Licenciements majeurs sur 3 ans (> 1000 ou >10%)					MSCI
% d'employés couverts par des conventions collectives					MSCI
Enquêtes de satisfaction des employés					MSCI
Politique anti-corruption en accord avec la convention de l'ONU					MSCI
Politique de protection des lanceurs d'alerte					MSCI
Nb d'heures de formation /employé					MSCI
Nb d'heures de formation /employé - Moyenne secteur/geo					*MSCI*

Parité F-H

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
% de femmes salariées					MSCI
% de femmes au ComEx					MSCI
Ratio : femmes au ComEx/femmes salariées					MSCI
Écart de rémunération femmes/hommes					MSCI

Santé et sécurité

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
Lost-time incident rate					BBG
Lost-time incident rate /nh travaillées					BBG
Politique de prévention des accidents du travail					MSCI

Relations avec les fournisseurs

	N-2	N-1	N	Tendance	Source
% de fournisseurs audités					BBG
% de fournisseurs non-compliant					BBG
Politique des droits de l'Homme					MSCI
Politique contre le travail des enfants					MSCI
Exposition aux activités liées aux armes					MSCI

Droits de l'Homme

	N	Source
Signataires UN Global Compact		Moody's
Mécanisme interne de contrôle du respect de l'UNGC		MSCI
Sévérité des controverses liées aux principes UNGP/OCDE		MSCI
Politique de vigilance sur le respect interne du droit du Travail		MSCI

Scores

	Note absolue	Note relative	Tendance	Source
Comportement commercial				Moody's
Droits humains				Moody's
Engagement sociétal				Moody's
Ressources humaines				Moody's
Note S - MSCI				MSCI

Gouvernance [/5]

Actionnariat

N	Nom	% du capital	Conflit ?	Source
Actionnaire principal				
Autre (activiste, etc)				

	N	Source
Flottant		
Droits de vote multiples		BBG

Indépendance

	N	Source
Cumul des rôles CEO/Chairman (0=No;1=Yes)		MSCI
Taille du Board		MSCI
% d'indépendants au board		MSCI
Chairman indépendant		MSCI
% de membres non exécutifs au Board		BBG
Ancien CEO au Board (Y/N)		BBG

Diversité

	N	Source
Age moyen du Board		BBG
Age du CEO		MSCI

Enracinement

	N	Source
Participation aux Board meetings (%)		BBG
Durée moyenne d'un mandat au Board (années)		BBG
Mandats au Board > 10 ans		MSCI
Chairman depuis (date)		MSCI
CEO depuis (date)		MSCI

Multi représentation

	N	Source
Nombre de Board positions du CEO		BBG

Rémunération

	N	Source
Rémunération totale du CEO (USD)		MSCI
Attribution d'actions		BBG

Scores

	Absolue	Relative	Tendance	Source
Note Gouvernance d'entreprise - Moody's ESG				Moody's
Note G - MSCI				MSCI

Notre grille d'analyse interne nous permet de prendre en compte l'ESG dans chacune de nos décisions d'investissement. Les trois piliers E, S et G sont pondérés respectivement à 30%, 30% et 40% et font l'objet d'une notation allant de 1 à 5. Cette notation est le résultat d'une évaluation qualitative et quantitative réalisée sur la base d'environ 90 indicateurs, dont les 14 PAI rendus obligatoires par le règlement SFDR. Les spécificités sectorielles de chaque entreprise sont prises en compte via notre table de matérialité qui compile les enjeux les plus matériels pour chaque type d'activité économique.

Cette recherche interne se traduit de façon quantitative et systématique dans notre gestion. En gestion actions, nos modèles de valorisation intègrent l'ESG dans le coût du capital au travers du Bêta. La note ESG interne de l'entreprise est ainsi pondérée à 20% dans la mesure du risque spécifique de l'entreprise par rapport au marché. Du côté de la gestion obligataire, nous excluons systématiquement toutes les entreprises ayant une note interne ESG inférieure à 2, et limitons la part des entreprises aux notes entre 2 et 3, afin de constituer des portefeuilles dont l'impact négatif sur le climat est limité.

Cette grille interne d'analyse ESG prend en compte plusieurs facteurs liés au climat comme les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), la consommation des ressources en eau, la gestion de l'énergie, le nombre de brevets bas carbone ou encore les engagements des entreprises en matière climatique. De plus, notre partenariat avec MSCI nous permet de mesurer l'alignement de nos portefeuilles avec les engagements de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100 en calculant une « température de portefeuille » à horizon 2030. Grâce à l'analyse de données fournie par MSCI, nous sommes en mesure de quantifier les effets de scénarios de dérèglement climatique probables et d'évaluer les expositions carbone de nos stratégies d'investissement par rapport à leurs indices. En intégrant ces différentes données à nos stratégies d'investissement, nous souhaitons anticiper au mieux l'impact des évolutions réglementaires et identifier les entreprises qui prennent en compte les enjeux climatiques tant pour en limiter les effets (*risk mitigation*) que pour s'y adapter (*risk adaptation*).

Une analyse ciblée des plans de transition

De nombreuses entreprises visent la neutralité carbone, mais ces engagements nécessitent des stratégies crédibles. Lazard Frères Gestion a développé un modèle propriétaire d'analyse des plans de transition pour évaluer les ambitions climatiques des entreprises, identifier leurs faiblesses et engager des dialogues ciblés. Ce modèle répond aux exigences du Label ISR et aux attentes des investisseurs, notamment institutionnels, en offrant une vision claire des risques et opportunités liés au changement climatique. Décliné spécifiquement pour le secteur pétrolier et gazier, il assure une évaluation homogène et précise des plans de transition. Avec cette démarche, Lazard Frères Gestion renforce ses engagements climatiques et accompagne ses clients dans leurs investissements responsables.

Pour en savoir plus sur notre analyse des plans de transition, consultez notre document dédié :



3. Énergies fossiles

Depuis plusieurs décennies, un consensus scientifique croissant alerte sur l'impact significatif de l'activité humaine dans le réchauffement global de l'atmosphère, des océans et des terres. Ce phénomène découle principalement de la hausse des concentrations de gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone (CO_2) et le méthane (CH_4), émis en grande partie par la combustion d'énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz. En effet, en 2024, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le charbon représentait 41,5% des émissions mondiales de CO_2 liées à l'énergie, le pétrole environ 30%, et le gaz 20,5%. Par ailleurs, selon l'AIE, le secteur de l'énergie est responsable de près de 37% des émissions mondiales de méthane, derrière l'agriculture (40%)*.

À l'heure où la compétitivité des énergies renouvelables et des technologies propres s'accélère, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles constitue une mesure cruciale pour limiter la hausse des températures et respecter les objectifs de l'Accord de Paris. Cette transition s'impose également sur le plan financier : les actifs fossiles, soumis à une évolution rapide des coûts, aux contraintes réglementaires et aux nouveaux paradigmes économiques, s'exposent à un risque croissant d'obsolescence et pourraient devenir des actifs échoués.

Dans ce contexte, Lazard Frères Gestion a adopté en 2020 une approche proactive avec une stratégie d'exclusion complète du charbon thermique d'ici 2030, élargie en 2024 aux secteurs du pétrole et du gaz afin de couvrir l'ensemble des énergies fossiles. Cette stratégie repose sur deux piliers complémentaires : l'exclusion des sociétés les plus polluantes et l'engagement. Elle s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés en Gestion Institutionnelle et Gestion Privée, et vise à lutter efficacement contre le changement climatique, réduire la pollution humaine et maîtriser les risques financiers, réglementaires, physiques et de réputation liés aux actifs fossiles dans le cadre de la transition énergétique.

* (International Energy Agency, 2025)

Adaptation du modèle d'analyse des plans de transition pour les entreprises du secteur Pétrole & Gaz

Le secteur pétrolier et gazier est l'un des plus exposés aux enjeux liés à la transition énergétique. En raison de la nature même de leurs activités, ces entreprises sont confrontées à des défis complexes.

Face à ces particularités, notre méthodologie d'Analyse des Plans de Transition a été déclinée pour répondre aux enjeux propres à ce secteur. Elle intègre des indicateurs dédiés qui nous permettent d'évaluer non seulement les ambitions climatiques des entreprises, mais aussi leur capacité à adopter des modèles économiques compatibles avec les objectifs de décarbonation.

Cette analyse ciblée influence directement nos décisions d'investissement.

Pour les entreprises dont plus de 5% de la production provient de la fracturation hydraulique (fracking)*, nous appliquons un critère strict : elles doivent disposer d'un plan de transition crédible. En l'absence de tels engagements, ces entreprises sont exclues de nos investissements.

- Les entreprises dont plus de 5% de la production est issue de gaz de couche ou gaz de charbon (coal bed methane), de sables ou schistes bitumineux (oil sands et oil shale), et de pétrole extra-lourd (extra-heavy oil) sont strictement exclues.
- Les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu d'énergie fossile conventionnelle font toutes l'objet d'une analyse de leur plan de transition climatique. Si ce dernier n'est pas crédible, Lazard Frères Gestion entame une démarche d'engagement avec la société en vue de la faire progresser sur les failles identifiées.

* Le pétrole et gaz de réservoir compact, ainsi que l'huile et le gaz de schiste ne peuvent être extrait que par fracturation hydraulique.

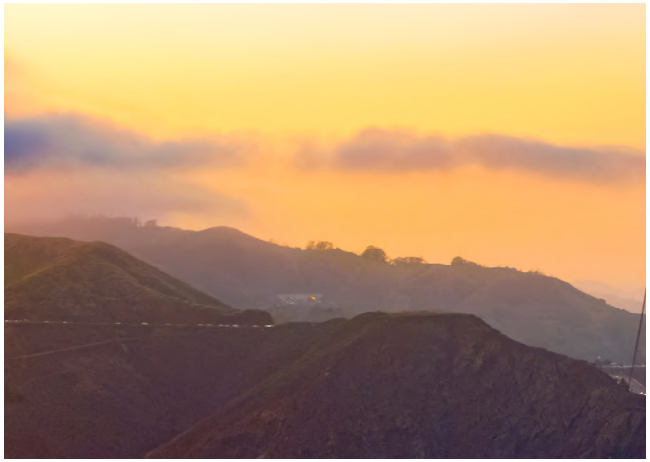
Charbon thermique

Lazard Frères Gestion exclut tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW

De plus, nous excluons toute entreprise ayant des projets de développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

Ces seuils ne s'appliquent pas aux entreprises dont la trajectoire a été validée par la Science Based Target initiative (SBTi) à condition qu'elles n'aient pas prévu d'expansion de leurs capacités dans le secteur du charbon.



Renforçant ses engagements vis-à-vis des sociétés exposées aux pétrole et gaz, Lazard Frères Gestion a également défini une politique concernant les entreprises impliquées dans ce secteur. Le secteur pétrolier et gazier est l'un des plus exposés aux enjeux liés à la transition énergétique. En raison de la nature même de leurs activités, ces entreprises doivent faire l'objet d'une analyse spécifique. Face à ces particularités, notre méthodologie d'Analyse des Plans de Transition intègre des indicateurs dédiés qui nous permettent d'évaluer non seulement les ambitions climatiques des entreprises, mais aussi leur capacité à adopter des modèles économiques compatibles avec les objectifs de décarbonation. Cette analyse ciblée influence directement nos décisions d'investissement, notamment au travers de nos exclusions.

Pétrole et gaz non conventionnels

Nous excluons ainsi toutes les entreprises de la filière amont (exploration et production) dont plus de 5% de la production provient des sources suivantes :

- Le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*)
- Le pétrole issu de sables bitumineux et les schistes bitumineux (*oil sands et oil shale*)
- Le pétrole extra-lourd (*extra-heavy oil*)
- Fracturation hydraulique (*fracking*)*

Les entreprises dont plus de 5% de la production provient de la fracturation hydraulique font l'objet d'une analyse des plans de transition climatique, selon l'analyse interne de Lazard Frères Gestion, qui pourra mener à une intégration dans l'univers investissable si le plan est considéré comme acceptable.

Cette analyse quantitative, propre à ce sous-secteur, s'articule autour de trois points :

- **Analyse des trajectoires et objectifs**

 Données carbone, données méthane et définition de la cible.
- **Analyse des moyens mis en œuvre**

 Analyse des risques, investissements dédiés à la Transition, adoption des meilleures pratiques dans la gestion des projets, santé et sécurité, utilisation des crédits carbone, gestion de la chaîne de valeur et transition juste.
- **Analyse de la gouvernance**

 Qualité de la gouvernance, organisation de la gouvernance, mécanismes incitatifs liés au climat, pilotage et suivi de la trajectoire et lobbying en matière d'environnement.

* Le pétrole et gaz de réservoir compact, ainsi que l'huile et le gaz de schiste ne peuvent être extrait que par fracturation hydraulique.

Pétrole et gaz conventionnels

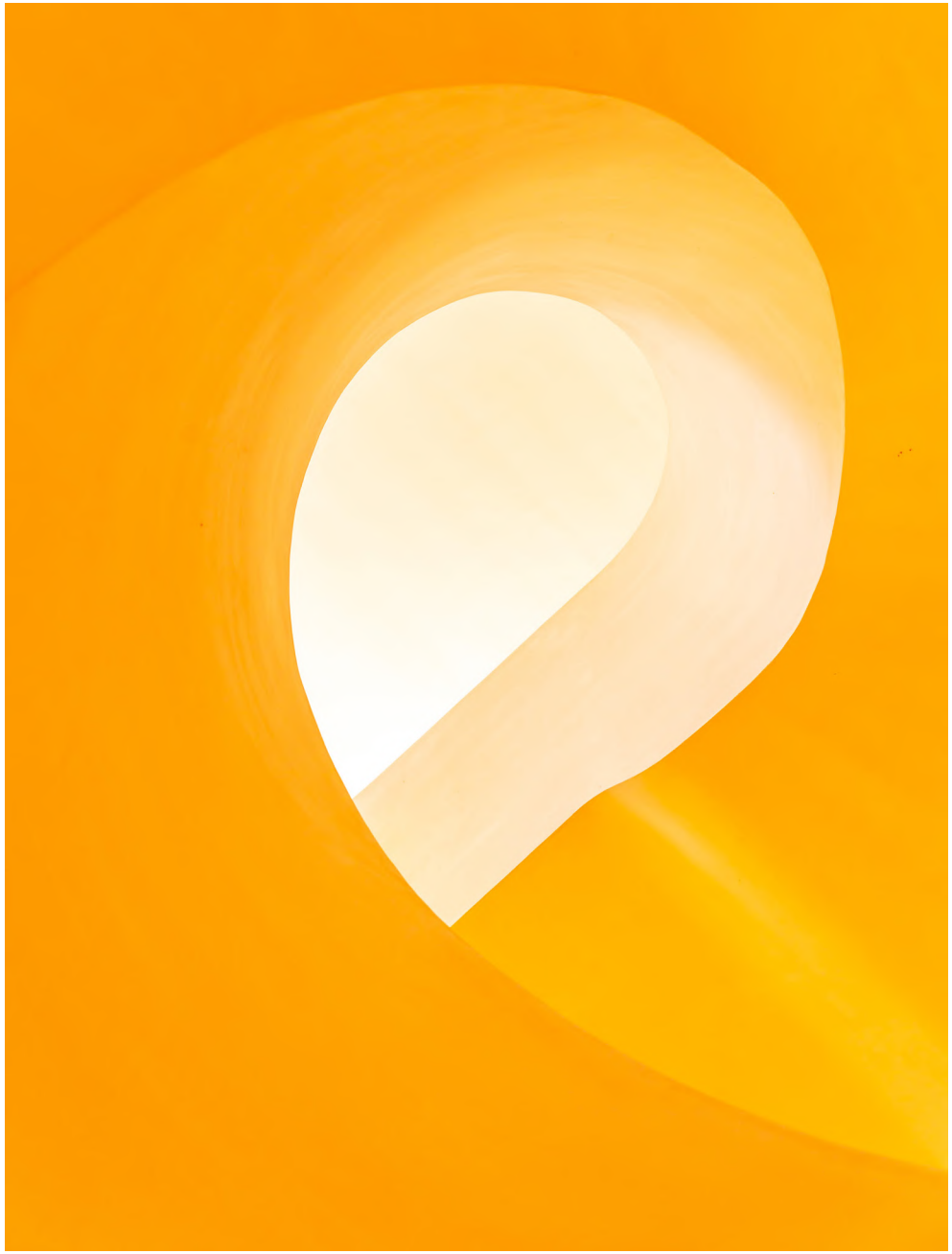
En ce qui concerne les sociétés dont la production provient des énergies fossiles conventionnelles, elles font l'objet d'une vigilance renforcée et d'un engagement approfondi dès que l'exposition à ces dernières dépasse 10% du chiffre d'affaires. Nos engagements, accompagnés d'une analyse financière et extra-financière propriétaire, visent à évaluer la robustesse de la stratégie de transition de ces sociétés et à encourager la mise en place de modèles d'affaires durables et alignés avec les objectifs climatiques internationaux.

Dans le cadre de notre approche, nous analysons plusieurs dimensions clés pour guider nos engagements avec les entreprises du secteur :

- Les objectifs de décarbonation à court, moyen et long terme et l'évaluation des investissements dédiés à la transition énergétique
- La résilience du portefeuille et la gestion des risques, en intégrant les risques financiers, règlementaires, physique et réputationnels, ainsi que la gestion proactive des controverses.
- L'impact social et responsabilité envers les parties prenantes, incluant la mise en œuvre d'actions de prévention des accidents, la promotion d'une transition juste, le dialogue avec les communautés et le respect des droits humains.
- La qualité de la gouvernance, avec un focus sur la transparence, sur la stratégie et la robustesse du conseil d'administration, ainsi que le respect de la démocratie actionnariale.

Lazard Frères Gestion se réserve le droit de mettre à jour les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) et la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) utilisées pour l'exclusion du charbon thermique et des énergies fossiles non conventionnelles. Dans ce cadre, certaines entreprises mentionnées dans la liste peuvent être réintégrées à notre univers investissable si les dernières données disponibles indiquent le respect des seuils énoncés. À l'inverse, si les gérants ou les spécialistes ESG de Lazard Frères Gestion prennent connaissance du dépassement de ces seuils par une entreprise en portefeuille, cette position sera cédée dans un délai de trois mois.

La pertinence des seuils et des critères utilisés sera révisée annuellement, notamment en fonction de nos engagements Article 29.



4. Engagements

Afin de garantir une pleine implication dans les sujets abordés par la place en matière d'ESG et tout particulièrement en ce qui concerne le climat, Lazard Frères Gestion prend part à de multiples engagements collaboratifs.

Supporter de la **TCFD** (Task-Force on Climate-related Financial Disclosure), Lazard Frères Gestion s'engage pour une transparence accrue envers ses clients en matière d'exposition de leurs portefeuilles, notamment par le développement d'indicateurs carbone alignés sur les recommandations du TCFD. Conformément aux exigences du label ISR, les fonds labellisés font l'objet d'un suivi spécifique renforcé comprenant au moins un indicateur d'impact relatif à l'environnement. Lazard Frères Gestion s'engage à utiliser systématiquement un indicateur d'émission carbone afin d'inscrire l'ensemble de ses portefeuilles ISR dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique.

Signataire du **Finance for Biodiversity Pledge** depuis 2022, nous reconnaissons que la biosphère de la Terre est le fondement de la résilience et du progrès de l'humanité, ce qui nous engage à limiter notre impact sur le climat pour ne pas accentuer les pressions qui s'exercent sur cette biosphère. Notre adhésion à la **TNFD** en 2023 nous engage à élaborer et à mettre en place un cadre de gestion des risques liés à la nature et d'agir en conséquence. Dans le cadre de cette adhésion, nous nous impliquons aussi dans diverses consultations nous permettant d'apporter nos contributions à la préparation de futures publications relatives à l'ESG et à la biodiversité. Pour en savoir plus, voir notre Politique Biodiversité.

De plus, Lazard Frères Gestion inscrit ses engagements climat dans une logique d'effort collectif, via l'obtention de labels certifiant la durabilité de ses fonds. Le **Label ISR** a ainsi été renouvelé pour 11 fonds à la suite de la publication de la troisième version du référentiel, confirmant la qualité de l'offre investissement responsable de Lazard Frères Gestion et la rigueur de nos analyses en termes de durabilité.

Nom du fonds	Catégorie SFDR	Gestion	Approche ISR	Indicateur(s) climat
Lazard Green Capital	Article 9	Actions	Exclusion	CA aligné à la Taxonomie européenne Part d'entreprises disposant de politiques de protection des océans
Lazard Human Capital	Article 9	Actions	Amélioration de note	Empreinte carbone
Lazard Global Green Bond Opportunities	Article 9	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Equity SRI	Article 8	Actions	Amélioration de note	Intensité carbone
Lazard Credit Fi SRI	Article 8	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Capital Fi SRI	Article 8	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Euro Short Duration Income Opportunities SRI	Article 8	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Euro Credit SRI	Article 8	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Euro Short Duration SRI	Article 8	Obligataire	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Patrimoine SRI	Article 8	Diversifiée	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone
Lazard Patrimoine Opportunities SRI	Article 8	Diversifiée	Amélioration de note	Initiatives de réduction des émissions carbone Empreinte carbone

Signataires du **CDP** depuis 2020, nous avons également pour objectif d'améliorer la transparence des données sur le carbone à l'échelle mondiale. Pour cela, nous engageons annuellement avec les entreprises pour les inciter à compléter les questionnaires du CDP concernant le changement climatique, la gestion des forêts et la préservation de l'eau. Ces questionnaires, proposés dans le cadre de la Non-Disclosure Campaign du CDP, permet aux investisseurs d'accéder à des données standardisées, ce qui simplifie les comparaisons entre entreprises en termes de performance environnementale et d'empreinte carbone et favorise la mise en place d'actions de suivi et d'atténuation de la part des entreprises.

Notre engagement se décline aussi à l'échelle de chaque entreprise investie en portefeuille : Lazard Frères Gestion est régulièrement invité à se prononcer sur des résolutions dites « climatiques » lors des Assemblées générales, par exemple pour participer à la validation de la stratégie climatique de l'entreprise. Ces résolutions ***Say on Climate*** nous permettent d'échanger avec les équipes de relations investisseurs des entreprises en amont des Assemblées générales, et ainsi d'exprimer nos convictions environnementales et nos attentes en matière d'objectifs climat.

Au-delà des adhésions à des initiatives de place et à l'obtention de labels, Lazard Frères Gestion a le souci de s'engager activement auprès des autres acteurs du secteur financier. C'est pourquoi la société est membre de la Commission Investissement Responsable de l'AFG depuis 2024 et prend régulièrement position sur différentes réglementations qui impactent le climat. Cette implication au sein de l'AFG nous permet aussi de participer à différents groupes de travail au sein desquels la thématique climat est en jeu. Nous avons par exemple présidé le groupe de travail sur la transition juste et participé à celui portant sur l'opérationnalisation de l'analyse des plans de transition.



2015

Signatory of:

PRI PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT

Signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

2017

Membre du comité technique pour l'investissement responsable de l'AFG ; lancement des Reporting Empreinte Carbone et Transition énergétique (Art. 173)

AFG

2019

Obtention de la notation des PRI la plus élevée A+

2020

Exclusion charbon & tabac ; développement de notre grille d'analyse ESG ; adhésion à la TCFD et au CDP

TCFD

CDP

2021

Développement de notre table de matérialité et publication de notre première Politique Climat

2022

Adhésion au Finance for Biodiversity Pledge

Finance for Biodiversity Pledge

2023

TNFD

Adhésion à la TNFD ; Lancement du fonds thématique Lazard Global Green Bond Opportunities (SFDR Art. 9)

2024

Lancement du fonds thématique Lazard Green Capital (SFDR Art. 9)

2026

Définition d'un cadre d'analyse des plans de transition climatique des entreprises

UN PRI 5 étoiles pour la 6e année consécutive

5. Gestion des risques

La prise en compte de l'impact sur le climat s'inscrit dans une logique plus globale de gestion des risques. En tant qu'acteur financier, Lazard Frères Gestion est exposé à différents risques, à commencer par le **risque physique** et le **risque de transition**. Le risque physique correspond au risque qu'un phénomène météorologique extrême lié au changement climatique survienne et impacte les activités d'une entreprise, entraînant des pertes financières considérables. Le risque de transition, quant à lui, renvoie au risque encouru par la société de gestion de voir la valeur de ses actifs financiers et sa profitabilité être affectées lorsqu'elle transitionne vers une économie bas carbone. Si une entreprise a besoin de transitionner de façon urgente, en réaction à un phénomène par exemple, elle risque de devoir assumer certains coûts imprévus pouvant mettre en péril sa stabilité financière.

Lazard Frères Gestion prend en compte le **risque de durabilité** dans son ensemble, qui peut affecter la valeur des investissements de différentes manières : baisse des revenus, coûts plus élevés, dommages ou dépréciation de la valeur des actifs, coût du capital plus élevé, amendes ou risques réglementaires. Avec l'accentuation du changement climatique au cours du temps, la probabilité d'occurrence de ces risques est susceptible d'augmenter.

Notre gestion des risques se fait notamment via la **prise en compte des principales incidences négatives (PAI)** de nos investissements sur l'environnement, notamment dans le cadre du respect du règlement SFDR. Ces PAI étant intégrés dans notre grille d'analyse interne, nous sommes amenés à constamment prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre de nos actifs, leurs impacts sur la biodiversité, la préservation de l'eau et la production de déchets.

Parallèlement à cette intégration de l'étude des risques dans notre grille d'analyse interne, nous réalisons aussi des **stress tests climatiques**. Pour cela, nous exploitons la Climate Value-at-Risk, donnée fournie par MSCI qui prévoit la valeur actuelle des coûts et opportunités des risques de transition et risques physiques liés au changement climatique. Ce modèle quantitatif prospectif intègre des facteurs de transition (ex : l'alignement à une trajectoire 2°C), physiques (ex : les évènements climatiques extrêmes), économiques (ex : les données financières de l'entreprise) et data (ex : les brevets détenus par l'entreprise), ce qui en fait un indicateur exhaustif et rigoureux. Nous agrégeons ensuite cette donnée à l'échelle de la société de gestion, en nous appuyant sur les scénarii du NGFS (Network on Greening the Financial System). Ces stress tests nous permettent ainsi d'avoir une connaissance fine de la sensibilité de nos portefeuilles face au risque climatique.

Consultez notre Politique Article 3 SFDR :



6. Reporting & transparence

Lazard Frères Gestion encourage la publication des risques et opportunités liés au climat par les entreprises et les émetteurs souverains et, plus largement, de toutes les données pouvant aider les investisseurs à quantifier l'impact du changement climatique sur la performance financière. Ces données primaires des entreprises, croisées aux données fournies par nos partenaires, servent au suivi des performances extra-financières des portefeuilles.

Nous publions annuellement des reportings périodiques pour nos fonds Article 8 et 9 SFDR, détaillant différents indicateurs liés aux engagements des fonds, ainsi que leur alignement à la taxonomie européenne. Les documents d'information précontractuels et les documents d'information périodiques sont disponibles sur notre site internet.

Sur les trois fonds Article 9 gérés par Lazard Frères Gestion, deux sont directement en lien avec la thématique climat :

Lazard Green Capital | Article 9

Créé en 2024, le fonds Lazard Green Capital a été conçu pour financer des solutions à impact favorable sur l'environnement. Pour cela, ce fonds investit à 100% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. Il sélectionne des entreprises qui offrent des solutions ayant un impact positif sur l'environnement et qui sont fortement alignées avec les 6 objectifs de la taxonomie européenne : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable de l'eau et des ressources marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, prévention et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le fonds investit par exemple dans les énergies solaire et éolienne, le traitement de l'eau, le recyclage, les biosolutions, l'électrification des transports et la construction durable.

Lazard Global Green Bond Opportunities | Article 9

Créé en 2022, le fonds Lazard Global Green Bond Opportunities a été conçu pour accompagner les entreprises dans leur démarche de transition bas carbone. Pour cela, ce fonds flexible investit à 90% minimum en obligations vertes. Il contribue à plusieurs Objectifs de Développement Durable de l'ONU, notamment « Lutte contre le changement climatique » (n°13), « Travail décent et croissance économique » (n°8), et « Partenariats pour la réalisation des objectifs » (n°17).

Le fonds investit par exemple dans les énergies solaire, hydraulique, éolienne et éolienne offshore, la biomasse et les systèmes de contrôle de la pollution.

Notre **reporting PAI** (*Principle Adverse Impacts* ou « Principales Incidences Négatives ») nous conduit à publier des informations sur 16 indicateurs obligatoires, relatifs à l'environnement, aux questions sociales, au personnel, au respect des droits de l'homme et aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux. Nous publions également des informations sur des PAI additionnels, permettant par exemple d'évaluer la gestion de l'eau des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le reporting PAI est un outil fondamental pour connaître en détail l'impact que nos portefeuilles ont sur le climat, car il nous conduit à quantifier cet impact à travers des indicateurs très spécifiques. Par exemple, dans le cadre du PAI 6 « intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique », nous rentrons dans le détail de chaque secteur à fort impact, le reporting étant présenté par codes NACE, et évaluons la consommation d'énergie associée. Nos émissions de gaz à effet de serre sont également détaillées sur les trois Scopes dans le cadre du PAI 1 « Émissions de GES ».

Dans le cadre de la labellisation de nos fonds ISR, nous évaluons nos fonds à l'aide de plusieurs indicateurs d'impact spécifiques, notamment l'empreinte carbone, ou encore la part d'entreprises n'ayant pas de plans de transition climatique. Tous ces indicateurs font l'objet d'un suivi approfondi, d'engagements et d'une publication dans le cadre du reporting ISR exigé par le label. Nos **reportings ISR** sont disponibles sur notre site internet.

Parallèlement à ces reportings réglementaires, Lazard Frères Gestion réalise des reportings extra-financiers additionnels, à l'instar des **reportings empreinte carbone** qui sont réalisés à l'échelle des fonds. Ces reportings détaillent les performances des fonds en matière d'émissions de gaz à effet de serre en proposant une double lecture : celle de l'empreinte et de l'intensité carbone, qui permettent d'évaluer les émissions générées en fonction de l'activité ou de la taille du fonds, et celle de la température, qui estime l'alignement des stratégies des actifs en portefeuille avec les objectifs de transition vers une économie bas carbone.



Annexe
Fournisseurs de données

ISS ESG

Fournisseur européen de notations ESG utilisant une approche de double matérialité (impact de l'entreprise sur son écosystème, impact de l'écosystème sur l'entreprise), dont nous utilisons les analyses et notations ESG ainsi que les critères E, S et G séparément pour chaque entreprise de nos univers d'investissement. Nous avons également souscrit à l'outil d'analyse des controverses. Celui-ci nous permet d'avoir une vision plus globale des controverses, notamment sur leur fréquence, leur gravité et la réactivité des entreprises pour y répondre.

MSCI

Nous utilisons MSCI pour évaluer les risques physiques et de transition dans notre univers d'investissement. Nous sommes en mesure de calculer une « température » de portefeuille, soit, en d'autres termes, d'évaluer sa capacité à répondre à l'alignement 2°C stipulé dans l'Accord de Paris. MSCI nous fournit également les données carbones (émissions brutes, empreintes et intensités, scopes 1, 2 & 3).

EthiFinance

Cette agence nous fournit des données extra-financières pour les petites capitalisations boursières.

Glass Lewis

Cette société conseille les investisseurs sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote. Elle analyse les résolutions des AG rentrant dans notre périmètre de vote et émet des recommandations de vote qui servent d'outil d'aide à la décision pour nos analystes-gérants.

Carbon4 Finance

Nous utilisons l'indicateur d'empreinte biodiversité de Carbon4 Finance pour mesurer les principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES.


LAZARD
FRÈRES GESTION